

Commune de Laconnex

Dans sa séance du 12 décembre 2011
le Conseil municipal a voté la résolution suivante :

- Vu la lettre du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal "Genève 2030";
- Vu les travaux de la commissions de l'environnement et de celle des routes et parcs et promenades;
- Vu les rapports transmis au CM à la suite de ces travaux;
- Vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur central (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures;
- Vu les dispositions de l'art. 5, al. 3 et 30A al.2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Sur proposition du maire, le Conseil municipal

DÉCIDE PAR 10 VOIX, SOIT A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

de préavisier défavorablement le projet du schéma directeur cantonal Genève 2030 avec les remarques suivantes:

Laconnex, le 13 décembre 2011

Hubert Dethurens, maire